

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'AVREMESNIL (Département de Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Avremesnil sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Terrain constitué de la parcelle cadastrée section AE n°961, sise Le Bourg sur le territoire communal, de 4 106 m ² , portant un ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation, un ancien garage et un hangar.
POS/PLU :	Territoire sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU)
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune d'Avremesnil, d'un ensemble immobilier situé dans le centre-bourg afin : – D'aménager et réhabiliter la maison existante pour y installer l'agence postale ; – De requalifier le garage afin de créer un café solidaire, ainsi qu'une offre immobilière à usage d'activités (aménagement de cellules à mettre en location à des artisans ou des commerçants) ; – D'utiliser le hangar pour le stockage du matériel communal.
COMITE D'ENGAGEMENT :	7 décembre 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRES :	M. NEUFVILLE et à Mme LEPICARD
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale, Direction régionale des Finances publiques de la Seine-Maritime du 10 novembre 2023.
IMPUTATION :	OPE2023129 - 76 - AVREMESNIL "LE BOURG" Enveloppe projet : 367 500 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÏTRE

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 27-12-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

28 DEC. 2023

